



## Municipalité de Saint-Côme

1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme, Québec J0K 2B0

[www.stcomelanaudiere.ca](http://www.stcomelanaudiere.ca)

### **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 714-2022**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :**

Le règlement **714-2022** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin d'autoriser des usages résidentiels dans la zone 701, d'y interdire l'usage industriel et de renommer cette dernière 829.

Le règlement **714-2022** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 21 avril 2023; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VING TROIS.**

**Marie-Claude Couture**  
Directrice générale et greffière-trésorière

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 714-2022

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 28<sup>e</sup> jour d'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour d'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.



**MARIE-CLAUDE COUTURE**

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE